

**DEMANDE DE TEMPS PARTIEL DE DROIT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020**

- Première demande ou  
 Demande de renouvellement (Cocher impérativement la bonne case)

**Demande à retourner :**

- avant le 22/03/2019 à votre IEN de circonscription si vous aviez une affectation durant l'année scolaire 2018/2019  
- avant le 29/03/2019 à la « DSDEN du Val-d'Oise » si vous n'aviez pas d'affectation durant l'année scolaire 2018/2019  
(Adresse postale : DSDEN du 95/ DGI – Bureau 401 – Immeuble « Le Président » 2 A, avenue des Arpents 95 525 CERGY-PONTOISE-CEDEX »)

**IDENTITÉ DU DEMANDEUR :**

NOM : ..... PRÉNOM : .....  
Date de naissance : .....  
Adresse personnelle : .....  
Téléphone : ..... Mail : .....  
GRADE :  Instituteur  Professeur des écoles  Stagiaire  
AFFECTATION ACTUELLE :  Titre définitif  Titre provisoire  
ÉTABLISSEMENT DE RATTACHEMENT :  
Type :  École élémentaire  École maternelle  Autre : (collège, EREA...)  
Nom de l'établissement/commune/ et circonscription : .....  
FONCTION(S) EXERCÉE(S) (adjoint, BD, ZIL, directeur...) : .....  
NIVEAU(X) D'ENSEIGNEMENT EN 2018/2019 (PS, MS, CP, CE2, CM2...) : .....  
POSITION STATUTAIRE OU SITUATION PARTICULIÈRE EN 2018/2019 (congé parental, disponibilité, CLM, CLD etc.) : .....  
PARTICIPATION AU MOUVEMENT INTRA-DÉPARTEMENTAL 2019 :  Oui  Non

**I : J'INDIQUE LE MOTIF DE MON TEMPS PARTIEL DE DROIT :**

**A  POUR ÉLEVER MON ENFANT DE MOINS DE 3 ANS (OU MON ENFANT ADOPTÉ ARRIVÉ DANS MON FOYER DEPUIS MOINS DE 3 ANS) :**

1  à compter du 01/09/2019

2  à l'issue de mon congé de maternité/ de paternité / d'adoption / de congé parental / d'accueil de

l'enfant (date de début effectif de mon temps partiel : .....)

Au cas où mon temps partiel de droit pour élever mon enfant arriverait à échéance en cours d'année, j'indique si :

3  à son issue (indiquez la date : .....) je reprends à temps complet

4  à son issue (indiquez la date : .....) je continue à temps partiel (temps partiel sur autorisation)

**B  POUR DONNER DES SOINS À UN PROCHE À LA SUITE D'UN ACCIDENT OU D'UNE MALADIE GRAVE :**

**C  POUR DONNER DES SOINS À UN PROCHE DONT L'ÉTAT DE SANTÉ NÉCESSITE LA PRÉSENCE D'UNE TIERCE PERSONNE :**

**D  EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE CADRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI :**

**II : J'INDIQUE LA MANIÈRE DONT JE SOUHAITE ORGANISER MON TEMPS PARTIEL DE DROIT POUR L'ANNÉE 2019/2020 :**

**A  DANS LE CADRE D'UNE RÉPARTITION HEBDOMADAIRE OU ANNUELLE :**

50 % (« 2 jours entiers libérés/semaine » dans les écoles fonctionnant sur un rythme de 4 jours travaillés/semaine. Autre organisation à définir dans les écoles fonctionnant sur un rythme de 4,5 jours travaillés/semaine - organisation majoritaire retenue : « 2 jours entiers libérés/semaine + 1 mercredi sur 2 » -)

75 % (« 1 jour entier libéré/semaine » dans les écoles fonctionnant sur un rythme de 4 jours travaillés/semaine. Autre organisation à définir dans les écoles fonctionnant sur un rythme de 4,5 jours travaillés/semaine - organisation majoritaire retenue : « 1 jour entier libéré + 1 mercredi sur 4 »)

Plus ou moins 75 % (**uniquement** dans les écoles fonctionnant sur un rythme de 5 jours travaillés/semaine. « 1 jour entier libéré/semaine » est libéré - quotité majoritaire retenue 78.13% selon les horaires les plus habituellement constatés dans les écoles du département correspondant à une journée non travaillé d'amplitude de 5h15minutes -)

**B  DANS LE CADRE D'UNE RÉPARTITION ANNUALISÉE :**

**1 : 50% annualisé : (mon salaire est alors lissé à 50 % du 01/09/2019 au 31/08/2020) :**

je souhaite travailler durant la première période de l'année (ma quotité de travail sera donc de 100 % du 01/09/2019 au 31/01/2020 - environ - et de 0 % du 01/02/2020 - environ - au 31/08/2020)

je souhaite travailler durant la seconde période de l'année (ma quotité de travail sera donc de 100 % du 01/02/2020 - environ - au 31/08/2020 et de 0 % du 01/09/2019 au 31/01/2020- environ -)

**2 : 80% annualisé (« 1 jour libéré par semaine + période à temps complet de 7 semaines à effectuer entre le 06/01/2020 et le 08/03/2020 » dans les écoles fonctionnant sur un rythme de 4 jours travaillés/semaine. Dans les écoles fonctionnant sur un rythme de 4,5 jours travaillés/semaine : « 1 jour libéré par semaine + période à temps complet dont la durée est à déterminer et à effectuer entre le 06/01/2020 et le 08/03/2020 ») ») (**Joindre impérativement l'annexe 6 si je choisis cette quotité de 80% annualisé**)**

Fait à ....., le .....  
Signature de l'intéressé(e) :

Fait à ....., le .....  
Signature de l'IEN de circonscription :